



ACTUALITÉS

CNSA

Le Conseil de la CNSA s'est tenu le 22 avril de 9h à 17h20 en visioconférence.

C'était une réunion importante car il faut gérer la transition en Conseil de la 5^e branche de sécurité sociale consacrée à l'autonomie, dont la gestion est confiée à la CNSA. L'essentiel a porté sur les questions financières : arrêté des comptes 2020, budget rectificatif 2021, avenant à la COG (Convention d'objectifs et de gestion) entre l'État et l'établissement public.

L'année 2020 a été déficitaire malgré des reprises sur les réserves, car les recettes n'étaient pas au rendez-vous. En effet du fait de la crise sanitaire les bases de la contribution de solidarité pour l'autonomie (CSA, autrement dit « le lundi de Pentecôte ») soit les salaires, ont été lourdement affectées. Même la CASA prélevée sur les pensions a très peu augmenté,

faute de revalorisation des retraites. En revanche les dépenses étaient là.

L'année 2021 ne se présente pas beaucoup mieux, les recettes attendues étant encore estimées plus basses qu'initialement prévu, faute de croissance.

L'avenant à la COG concerne les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et leur évolution vers les Maisons départementales de l'autonomie (MDA). Cet avenant prend en compte un volume d'investissement accru de 2.1 milliards d'euros sur cinq ans dans le cadre du « Ségur » ainsi que les questions relatives au numérique dans le monde médico-social. Les associations membres du Conseil ont voté une motion insistant sur le côté politique de cette transition. Enfin cet avenant prenait en compte des changements internes à la